

EXERCICE







L'IPA intervient dans un cadre coordonné avec les médecins de l'EHPAD, en lien étroit avec ces derniers, pour :

- Assurer le suivi régulier des résidents,
- Réaliser des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique.

OBJECTIFS

- Renforcer la coordination des soins tout en assurant une prise en charge diversifiée et adaptée.
- Améliorer le suivi des résidents atteints de pathologies chroniques en optimisant l'articulation des parcours de santé.
- Faciliter l'accès aux soins pour tous les patients.
- Soutenir les médecins dans la prise en charge des résidents et contribuer à une meilleure organisation du temps médical.

CONTACT ADMINISTRATION

-  1 Rue de Séminaire, 23 380 Ajain
-  05 55 80 95 00
-  administration@ehpadajain.fr
-  <https://ehpadcentrecreusecombraille.fr>

CONTACT DIRECT

Christelle BRIDIER
Infirmière en pratique avancée

 c.bridier@ehpadajain.fr

Document imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique !

Infirmière en pratique avancée (IPA)



E H P A D

Les Signolles

Codification : COM-EXT-PLQ9.V1

Date d'application : 18/02/2025

UNE NOUVELLE APPROCHE POUR DES SOINS DE QUALITÉ

Depuis 2018, les Infirmier(e)s en pratique avancée (IPA) incarnent une innovation dans le travail interprofessionnel en santé. Ce rôle s'appuie sur :

- **Des pratiques élargies** et adaptées aux besoins des patients,
- **Des compétences accrues**, jusque-là réservées aux médecins,

Les IPA jouent un rôle clé dans la coordination des soins et l'amélioration des parcours de santé.

QUI SONT LES IPA ?

Les IPA sont des infirmier(e)s expérimenté(e)s ayant obtenu un Diplôme d'État reconnu au grade de master. Cette formation spécialisée, d'une durée de deux ans, est dispensée au sein des facultés de médecine.



L'Infirmière en pratique avancée : une expertise au service des patients !



Renouveler des prescriptions médicales en les adaptant si besoin



Réaliser un examen clinique



Réaliser activité transversale de coordination et de concertation avec l'équipe de soins



SES MISSIONS



Demander des actes de suivi et de prévention



Réaliser des actes d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles comme des études et travaux de recherche en santé publique



Conduire un entretien en présentiel ou en téléconsultation



Réaliser des actes techniques en autonomie et en interpréter les résultats



Prescrire des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire, des dispositifs médicaux ou des examens de biologie